

DELIBERATION N°18/ 2026 du 27 mai 2026
Relative à la création et la composition du bureau
syndical

LE COMITE SYNDICAL

En sa séance du 27 mai 2026 à 12h15, convoqué par le président par suppléance du SPCPF par courrier D26-00767 du 11 mai 2026,

Sous la présidence de Monsieur Simplicio LISSANT, Président, Monsieur Damas TEUIRA, étant secrétaire de séance,

Le nombre de délégués en exercice étant de 100, il a été constaté le quorum avec les 86 membres présents et les 12 pouvoirs, soit 98 votants ;

Membres présents

N°	Subdivision	Collectivité	Nom	Délégué
1	Australes	Raivavae	HAUATA Reiarri	Titulaire
2	Australes	Raivavae	RAUFAUORE Freddy	Titulaire
3	Australes	Rapa	TEIPOARII Annette	Suppleant
4	Australes	Rapa	WATANABE Gildas	Titulaire
5	Australes	Rimatara	AVAE Puaheu	Titulaire
6	Australes	Rimatara	HATITIO Artigas	Titulaire
7	Australes	Rurutu	LACOUR William	Titulaire
8	Australes	Rurutu	RIVETA Frédéric	Titulaire
9	Australes	TE TAMA A HIRO	TAMARINO Amerama	Titulaire
10	Australes	TE TAMA A HIRO	TEIPOARII Anette	Titulaire
11	Australes	Tubuai	DELORD Arieta	Titulaire
12	Australes	Tubuai	TAHIATA Fernand	Titulaire
13	Île du vent	Hitiaa O Te Ra	FLOHR Henri	Titulaire
14	Île du vent	Hitiaa O Te Ra	AMARU Tevahitua	Suppleant
15	Île du vent	Mahina	BIGORGNE Nathalie	Titulaire
16	Île du vent	Mahina	TEUIRA Damas Terai	Titulaire
17	Île du vent	Moorea-Maiao	HAUMANI Evans	Titulaire
18	Île du vent	Moorea-Maiao	LUCAS Felix	Titulaire
19	Île du vent	Paea	RATARO Pita	Titulaire
20	Île du vent	Paea	TERIITAHU Tepuaurarii	Titulaire
21	Île du vent	Papara	TAAVIRI Tauatea	Titulaire
22	Île du vent	Papara	TEISSIER Mike	Titulaire
23	Île du vent	Papeete	BOUDOUANI Teave	Titulaire
24	Île du vent	Papeete	BRILLANT Rémy	Titulaire
25	Île du vent	Pirae	TENG Teddy	Suppleant
26	Île du vent	Punaauia	LISSANT Simplicio	Titulaire
27	Île du vent	Punaauia	PUCHON Cathy	Titulaire
28	Île du vent	SECOSUD	PARKER Milton	Titulaire
29	Île du vent	SECOSUD	SIE Mario	Titulaire

Date de réception de l'AR: 29/05/2026

987-200015154-20260527-DEL_18_2026-DE

30	Île du vent	Taiarapu-Est	CHUNG SAO Willy	Titulaire
31	Île du vent	Taiarapu-Est	TOHEIRA Tetaria	Titulaire
32	Île du vent	Taiarapu-Ouest	TAMA Varink	Titulaire
33	Île du vent	Taiarapu-Ouest	TIXIER Gretta	Titulaire
34	Île du vent	Teva I Uta	ALPHA Tearii Te Moana	Titulaire
35	Île du vent	Teva I Uta	BERNARDINO Namoeata	Titulaire
36	Îles sous le vent	Bora Bora	TINORUA Raimanutea	Titulaire
37	Îles sous le vent	Bora Bora	TONG SANG Gaston	Titulaire
38	Îles sous le vent	HAVA'I	GIBERT Pitori	Titulaire
39	Îles sous le vent	HAVA'I	TIXIER Noela	Titulaire
40	Îles sous le vent	Huahine	COLOMBANI Moehau	Suppleant
41	Îles sous le vent	Huahine	LISAN Marcelin	Titulaire
42	Îles sous le vent	Maupiti	DAVID Mathilda	Titulaire
43	Îles sous le vent	Maupiti	MATAPO Tetaha	Titulaire
44	Îles sous le vent	Tahaa	RUPEA Terii	Titulaire
45	Îles sous le vent	Tahaa	TEROROIRIA Martial	Titulaire
46	Îles sous le vent	Taputapuatea	MOUTAME Thomas	Titulaire
47	Îles sous le vent	Taputapuatea	SMITH Vaitiare	Titulaire
48	Îles sous le vent	Tumaraa	GOLTZ Gérard	Titulaire
49	Îles sous le vent	Tumaraa	MIHURAA Naumi	Titulaire
50	Îles sous le vent	Uturoa	BROTHERSON Matahi	Titulaire
51	Îles sous le vent	Uturoa	TAPUTUARAI Judex	Titulaire
52	Marquises	Fatu Hiva	PAHUTOTI Athanase	Titulaire
53	Marquises	Fatu Hiva	TUIEINUI Henri	Titulaire
54	Marquises	Hiva Oa	FREBAULT Joëlle	Titulaire
55	Marquises	Hiva Oa	POEVAI (Poenaiiki) Rogatien	Titulaire
56	Marquises	Nuku Hiva	CIANTAR Victorine	Titulaire
57	Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI Benoît	Titulaire
58	Marquises	Tahuata	BARSINAS Félix	Titulaire
59	Marquises	Ua Huka	AUNOA Ranka	Titulaire
60	Marquises	Ua Huka	OHU Nestor	Titulaire
61	Marquises	Ua Pou	KAIHA Joseph	Titulaire
62	Marquises	Ua Pou	KOHUMOETINI Etienne	Titulaire
63	Tuamotu-Gambier	Anaa	MATAI Maima	Titulaire
64	Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP Calixte	Titulaire
65	Tuamotu-Gambier	Arutua	TAPUTUARAI Reupena	Titulaire
66	Tuamotu-Gambier	Arutua	ELLIS Jenny	Titulaire
67	Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO Etienne	Titulaire
68	Tuamotu-Gambier	Fakarava	TEIKIOTIU Teononui O Tiu	Titulaire
69	Tuamotu-Gambier	Fangatau	TORIKI Rosella	Titulaire
70	Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING Jerry	Titulaire
71	Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING Vai	Titulaire
72	Tuamotu-Gambier	Hao	BUTCHER Yseult	Titulaire
73	Tuamotu-Gambier	Hikueru	HELME Heinui	Titulaire
74	Tuamotu-Gambier	Manihi	MATA Vairea	Titulaire
75	Tuamotu-Gambier	Manihi	MATAOA Georges Dit Tino	Titulaire
76	Tuamotu-Gambier	MIHIROA-HAVAIIKI	NATUA Angele	Titulaire
77	Tuamotu-Gambier	MIHIROA-HAVAIIKI	TERIATETOOFA Frédéric	Titulaire

Date de réception de l'AR: 29/05/2026

987-200015154-20260527-DEL_18_2026-DE

78	Tuamotu-Gambier	Napuka	DARROUZER Maurice	Titulaire
79	Tuamotu-Gambier	Napuka	TAKI One	Titulaire
80	Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA Roland	Titulaire
81	Tuamotu-Gambier	Nukutavake	MITI Katopua	Titulaire
82	Tuamotu-Gambier	Rangiroa	ESTALL Pierre	Titulaire
83	Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MARAEURA Tahuhu	Titulaire
84	Tuamotu-Gambier	Takaroa	MAHEAHEA Vaiura	Titulaire
85	Tuamotu-Gambier	Takaroa	SAMIN Odette	Titulaire
86	Tuamotu-Gambier	Tatakoto	TEAGAI Ernest	Titulaire

Pouvoirs

N°	Subdivision	Collectivité	Nom	Donne pouvoir à
1	Tuamotu-Gambier	Fangatau	NATUA Karere	DARROUZER Maurice
2	Tuamotu-Gambier	Tatakoto	TEARIKI Jean Paul	APA Roland
3	Tuamotu-Gambier	Puka Puka	VILLANT Raphael	TORIKI épse VILLANT Rosella
4	Tuamotu-Gambier	Tureia	TINO Aramona	TAPUTUARAI Reupena
5	Tuamotu-Gambier	Tureia	HITUPUTOKA Gabriella	MARAEURA Tahuhu
6	Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEHINA Viviane	HELME Heinui
7	Tuamotu-Gambier	Reao	TUATA Maehanga	TEAGAI Ernest
8	Tuamotu-Gambier	Reao	LENOIR Matatini	BUTCHER Yseult
9	Tuamotu-Gambier	Hao	TETUA Francine	GOODING Vai
10	Tuamotu-Gambier	Makemo	FLORES Ana	FLOHR Henri
11	Île du vent	Pirae	RAFFIN Yvonnick	TENG Teddy
12	Marquises	Tahuata	POEPOEANI Mathias	BARSINAS Félix

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971 relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi n° 96-609 du 5 juillet 1996 portant dispositions diverses relatives à l'Outre-Mer ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française,
- Vu le décret n° 72-407 du 17 Mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu le décret n° 80-918 du 13 Novembre 1980 portant application des lois n° 77-744 du 8 Juillet 1977 et 77-1460 du 29 Décembre 1977 modifiant le régime communal dans le Territoire de la Polynésie Française ;
- Vu l'arrêté n°3453 MAT du 05 février 1980 modifié portant création d'un syndicat pour la promotion des communes de Polynésie Française ;
- Vu le CGCT, et en particulier les article L5211-10 et L5211-20 ;
- Vu les statuts du SPCPF et notamment les articles 11,17, 18 et 19 ; -

Exposé des motifs

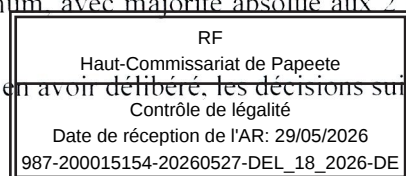
L'élection du bureau étant confirmé par le comité syndical, c'est celui-ci qui en fixe le nombre et la composition.

L'élection des membres du bureau syndical est faite en vertu de l'article L5211-2, organisée comme celles des adjoints communaux, la jurisprudence imposant d'appliquer les règles pour les communes de moins de 1 000 habitants, soit :

- L'élection des membres du bureau syndical un par un (pas de scrutin de liste).
- L'absence d'application de la parité.

Pour chaque élection, les règles à appliquer sont celles concernant l'élection du président (élection à 3 tours maximum avec majorité absolue aux 2 premiers tours et majorité relative et élection du plus âgé en cas de 3ème tour).

Après en avoir délibéré, les décisions suivantes sont prises :



ADOPTÉ

Article 1 : En application des articles 11, 17 et 18 des statuts du syndicat, la composition du bureau syndical est la suivante :

- Le président ;
 - 13 vice-présidents ;
- Soit 14 membres au total.

Article 2 : Conformément au PV des élections, les membres du bureau syndical sont :

Président	Simplicio LISSANT
Premier Vice-Président	Rémy BRILLANT
Deuxième Vice-Président	Thomas MOUTAME
Troisième Vice-Présidente	Namoeata BERNARDINO
Quatrième Vice-Président	Joseph KAIHA
Cinquième Vice-Président	Vai GOODING
Sixième Vice-Président	Yvonnick RAFFIN
Septième Vice-Président	Fernard TAHIATA
Huitième Vice-Président	Evans HAUMANI
Neuvième Vice-Président	Marcelin LISAN
Dixième Vice-Présidente	Odette HOMAI
Onzième Vice-Président	Artigas HATITIO
Douzième Vice-Président	Henry FLOHR
Treizième Vice-Président	Ranka AUNOA

Article 3 : Conformément aux dispositions des articles 421-1, 421-4 et 421-6 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Acte exécutoire après envoi au contrôle de légalité le :

et publication du : **28/05/2026**



Le Président,



Simplicio LISSANT